



Mairie
B.P. 1
Place Joseph Le Clanche
56400 LE BONO
Tél. : 02 97 57 88 98
FAX : 02 97 57 83 19

Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant.

Conseil municipal : séance du 18 février 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 20H30, sous la présidence de Jean LUTROT, Maire.

Convocation et affichage le 12 février 2019

Nombre de conseillers : 17

Hervé CADORET, Jean-Marc CHALAIN, Raymond DEIMAT, Myriam FIEVET-QUELLEC, Michel GILBERT, Christian GUEGUEN, Jean-Yves LE BLEVEC, Chantal LOP MUR, Marcel LUCAS, Jean-Pierre MAHEO, Benoit PIQUEMAL.

Absents et excusés : Marie-Laure DEJEAN-LE LEM (pouvoir à Benoit PIQUEMAL), Jocelyne DELAUNAY (pouvoir à Jean LUTROT), Brigitte BONARD (pouvoir à Jean-Yves LE BLEVEC),

Absentes non excusées : Catherine LEFEBVRE, Sophie SIMON-ANDRE.

Secrétaire de séance : Myriam FIEVET-QUELLEC

1/ - Adoption du compte rendu de la séance du 21 janvier 2019

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

-d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019, dont chacun des conseillers municipaux a pu prendre connaissance

2/ - Projet d'équipement de loisirs de plein air et de proximité : Avant-Projet

Définitif et autorisation d'occupation du sol

Lors de sa séance du 12 novembre 2018, le Conseil Municipal a validé l'emplacement du futur city-stade sur le terrain communal de loisirs situé à proximité du rond-point du Forban. Des demandes de subvention sont sollicitées auprès des partenaires institutionnels.

2 -1/ présentation du projet

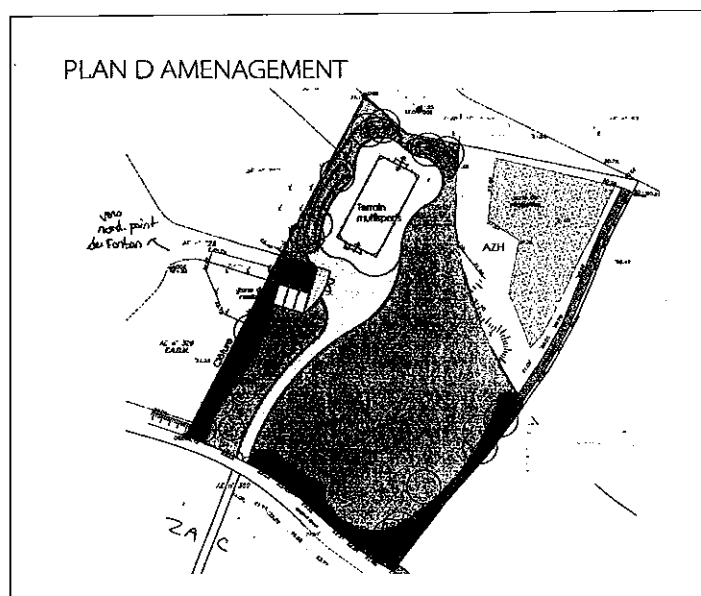
Monsieur Le Maire présente Mr David COURCHINOX, du cabinet ARTOPIA, en charge de la maîtrise d'œuvre du projet d'équipement de loisirs de plein air et de proximité.

Michel GILBERT, Maire-adjoint aux finances, à l'urbanisme, aux travaux et à l'aménagement du territoire explique que le cabinet va présenter l'Avant-Projet Définitif, qui est l'ultime étape avant la rédaction des pièces du marché de travaux.

Après avoir situé l'emplacement du terrain de loisirs dans son environnement, il présente l'évolution du projet depuis l'esquisse jusqu'à l'APD. Le projet initial consistait à créer un espace de loisirs avec aire de jeux et un city stade. Cet ensemble était évalué à 309 576 € TTC (travaux), au-delà du budget prévisionnel.

Dans un premier temps, la commune va réaliser le city stade en fond de parcelle, qui permet de répondre à la demande des adolescents du BONO. Il explique que ce projet d'aménagement est évolutif, le but est de répondre également aux années futures. L'ensemble du terrain sera aménagé et l'aire de jeux peut

constituer une seconde tranche de travaux. L'ensemble du terrain sera fermé par une clôture légère s'intégrant parfaitement dans l'environnement. Les deux portails d'accès seront en bois rustique. Une attention particulière sera portée à la limitation du bruit : réutilisation des déblais de la ZAC pour créer des buttes (effet gradins) limitant la propagation du bruit. Le terrain sera aménagé pour le rendre agréable et facile à entretenir : plantation d'arbres fruitiers, création d'espaces dédiés engazonnés pour faire une grande plaine de jeux, création d'une zone de circulation engazonnée, d'un espace parvis d'entrée. A l'extérieur, une zone pour le stationnement des vélos (appui vélos) et de 3 véhicules est prévue à proximité (avec dalles alvéolées et graviers).



L'Avant-Projet proposé suscite de nombreuses interrogations :

Raymond DEIMAT, conseiller municipal demande si des toilettes sont prévues à proximité de la zone de loisirs ?

- Dans l'immédiat, ce n'est pas prévu d'installer des toilettes. Par contre, il sera possible d'installer ultérieurement des toilettes sèches ou ordinaires. Les réseaux sont à proximité. Le coût de toilettes publiques avoisine 25 000 €.

Marcel LUCAS, conseiller municipal s'interroge si les grilles sont nécessaires autour du city stade

- Oui, elles sont nécessaires pour canaliser les ballons.

Benoit PIQUEMAL, conseiller municipal demande quelle est la taille du City stade ? Il relève que le projet global est intéressant, si l'ensemble du projet est réalisé : city Stade et aire de jeux. Il réitère son inquiétude quant à la situation géographique du terrain (accès) et au risque d'occupation nocturne des lieux. Il demande comment on peut utiliser cet espace de jeux en toute sécurité pour les enfants, alors que le terrain de basket actuel au centre bourg semblait plus intéressant et nécessitait moins d'aménagement supplémentaire.

- La taille du city stade sera de 21 * 14 mètres. Mr COURCHINOX préconise de ne pas éclairer le terrain, pour éviter les rassemblements nocturnes. La pose de caméra n'est pas une obligation, car le terrain sera situé à proximité d'habitations. Il précise que ce qui est important c'est la communication auprès des futurs utilisateurs et la pose de panneaux précisant l'usage des lieux. Il invite les membres du conseil municipal à visiter leurs réalisations : Aquarev à LOUDEAC, PLOUHARNEL et LA TRINITE SURZUR.

Monsieur Le Maire confirme que la pose de caméra n'est pas souhaitable.

Chantal LOP-MUR, Maire-adjointe à l'action sociale, aux affaires scolaires et au personnel communal explique que l'intérêt du terrain choisi réside dans la possibilité de faire évoluer le projet.

Marcel LUCAS, soulève que certains investissements lourds étaient prioritaires, comme le relogement des associations. La somme de 300 000 € n'a jamais été évoquée auparavant et il rappelle qu'ils n'étaient pas favorables au choix de l'emplacement.

Myriam FIEVET-QUELLEC relève que le risque pour les enfants du bourg évoqué lors d'un précédent conseil municipal, n'est pas plus important que le risque pris par les enfants de la ZAC qui se rendent tous les jours à l'école. On apprend aux enfants à faire attention.

Monsieur Le Maire précise que le terrain est intéressant, car il appartient à la commune et qu'une autre destination pour ce terrain est impossible.

2 -2/ : Le plan de financement

Michel GILBERT présente le plan de financement prévisionnel du projet.

Monsieur Le Maire précise, que les demandes de subvention sont en cours de réalisation

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

Le plan de financement estimatif est le suivant :

Dépenses :

€ HT

Travaux APD	114 425.50
Maitrise d'œuvre	11 400
Maitrise d'œuvre (mission complémentaire)	2 880
Géomètre	1 460
Mission SPS, annonces légales, divers	2 000
Total dépenses € HT	132 165.50
€ TTC	158 598.60

Recettes :

Subventions	Montant	63.78 %
Conseil Départemental PST (15 %)	19 393	
Pays de Vannes- Région Bretagne	30 000	
DETR	34 907	
FCTVA, autofinancement, autres subventions	74 298,60	
TOTAL	158 598.60	

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

1/ de valider l'Avant-Projet Définitif du projet d'équipement de loisirs de plein air et de proximité

2/ d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'autorisation d'occupation du sol afférente à ce projet et tout document s'y rapportant.

(Pour : 12 contre : 0 abstentions : 3)

3/ - Agrandissement, rénovation et mise aux normes des vestiaires de football :

Avant-Projet Définitif at autorisation d'occupation du sol.

Lors de ses séances du 24/09/2018 et du 21/01/2019, le Conseil Municipal a validé des demandes de subvention pour ces travaux estimés à 282 420 € HT.

Ce projet a été présenté en commission d'urbanisme.

Pour information, la commune a reçu un accord de subvention de la FAFA de 20 000 € et du PST (conseil départemental) de 42 363 €. Les autres demandes de subvention sont en cours.

3 -1/ : Présentation du projet

Monsieur Le Maire présente Mr GONZALEZ du cabinet d'architecture LE NEILLON-REGENT, spécialisé dans la rénovation des vestiaires de football.

Monsieur Le Maire précise que le projet consiste à agrandir et réhabiliter les vestiaires actuels (qui ont 37 ans) avec une extension sur la façade est et façade nord. L'extension en forme de L proposée est plus compacte et plus économique.

Le projet prévoit 4 vestiaires avec douches, aux normes PMR et sportives. Ainsi, 2 vestiaires femmes sont prévus alors, qu'il n'existe pas d'équipe féminine sur la commune (idem pour les arbitres).

L'extension prévue sur la partie droite comprend un espace rangement avec sanitaires publics et en partie basse : un espace buvette. Le nombre d'ouvertures est limité et elles seront closes par des barrières métalliques, pour éviter les intrusions.

Monsieur Le Maire explique que l'association ASPB a été associée à ce projet de rénovation, pour tenir compte des besoins pour le fonctionnement du club (pas de club house de prévu), en complément de la remise aux normes réglementaire et sportive des locaux. Les locaux seront sécurisés par les barrières métalliques.

Les travaux sont estimés à 266 000 € HT. L'ensemble du projet est estimé à 292 420 € HT avec les aménagements intérieurs.

3 -2/ : Le plan de financement

Suite à la présentation du projet d'agrandissement, rénovation et mise aux normes des vestiaires de football par le cabinet d'architecture LE NEILLON-REGENT (Mr GONZALEZ), Monsieur Le Maire précise le plan de financement, tel qu'il est présenté ci-dessous :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses :	€ HT
Travaux :	266 000
Maitrise d'œuvre 8 % :	20 560
SPS, CT, Contrôle amiante :	4 860
Annonces légales, divers :	1 000
	<u>292 420 €</u>
	350 904 € TTC
 Recettes :	
Subvention FAFA :	20 000 €
PST 2018 (15%) :	42 363 €
DETR :	98 847 €
Autofinancement, FCTVA, Et autres subventions (GMVA...):	<u>189 694 €</u>
TOTAL	350 904 €

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

1/ de valider l'Avant-Projet Définitif

2/ d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'autorisation d'occupation du sol afférente à ce projet et tout document s'y rapportant.

(Pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

4/ - Service enfance jeunesse : tarifs des séjours 2019 :

Chantal LOP-MUR, Maire-adjointe à l'action sociale, aux affaires scolaires et au personnel communal présente les séjours proposés pour 2019. Le flyer est distribué aux membres du Conseil Municipal.

Elle rappelle que depuis septembre 2018, la commune gère le service ALSH 3-11 ans et l'accueil jeunes.

Le service enfance jeunesse va mettre en place cet été les 3 séjours suivants :

1 séjour 6-8 ans (12 places) ; du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet 2019 : ranch de Calamity Jane.

Hébergement : tipis

Prix : 170 euros/par enfant à la charge des familles

Séjour 8-11 ans (12 places) du 22 juillet au vendredi 26 juillet 2019 : Pointe de la Torche

Activités surf et équitation

Hébergement : toiles de tente

Prix : 190 €/par enfant à la charge des familles

Séjour 11-13 ans (12 places) du 29 juillet au vendredi 02 août 2019 : base nautique de Guerlédan

Activités : VTT, canoë-kayak, escalade, tir à l'arc, voile. ..

Hébergement : toiles de tente

Prix : 190 €/par enfant à la charge des familles

et une sortie visite de Paris et au Parc Astérix :10-17 ans (24 places)

Lundi 26 au mardi 27 août 2019

Hébergement : hôtel

Prix : 60 €/par enfant à la charge des familles

Des aides pourront éventuellement être apportées aux familles en difficulté par le CCAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

-de valider les tarifs des séjours 2019 proposés :

- Séjour 1 : ranch de Calamity Jane : 170 €/enfant
- Séjour 2 : Pointe de la Torche : 190 € /enfant
- Séjour 3 : base nautique de Guerlédan : 190 €/enfant
- Sortie visite de Paris-parc Astérix : 60 €

5/- Programme de voirie 2018 : modification n°2 du marché de travaux

Michel GILBERT, Maire-adjoint aux finances, à l'urbanisme, aux travaux et à l'aménagement du territoire explique que dans le cadre des travaux du programme de voirie 2018, il est nécessaire de passer un avenant n° 2 pour un montant de 2 926.92 € HT (2.94 %) correspondant à la mise au point du marché et des travaux complémentaires.

Vu l'exposé de Monsieur GILBERT, Maire adjoint aux finances, à l'urbanisme, aux travaux et à l'aménagement du territoire

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire : COLAS en application de la délibération du conseil municipal n°2018/ 091 du 24 septembre 2018 relative aux résultats de l'appel d'offres programme de voirie 2018

Vu la délibération n°2014/042 du conseil municipal du 07 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que le montant du marché après modification reste inférieur aux seuils européens (art. 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- de valider la modification suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Entreprise	Montant € HT du marché initial avant avenant	Montant du marché € HT après avenant 1	Montant avenant n° 2 € HT	Nature des modifications	% Marché initial	Montant du marché € HT après avenants
COLAS	99 504.38	101 078.38	2 926.92	Mise au point du marché et travaux complémentaires	2.94	104 005.30

- de valider ces travaux supplémentaires pour un montant total de : 2 926.92 € HT
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son adjoint délégué à signer la modification du marché ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

6/ - ACTES : avenant à la convention de télétransmission avec la Préfecture

La commune a signé en 2014 une convention avec la Préfecture pour la transmission des actes soumis au contrôle de la légalité (délibérations, arrêtés, budget...). Pour faciliter les démarches avec la Préfecture, il est proposé d'étendre cette transmission aux actes relevant de l'urbanisme soumis à un contrôle de la légalité : permis de construire, déclaration préalable...

Le Syndicat Mixte Mégalis de Bretagne gère pour les collectivités une plateforme réglementaire d'administration électronique et de dématérialisation.

La contribution à ce service est supportée par GMVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant légal à signer cet avenant à la convention de télétransmission sur actes pour les actes d'urbanisme.

7/ - Travaux de sécurisation de la Berge au Berly : autorisation d'occupation du sol

Christian GUEGUEN, Maire-adjoint au domaine maritime et à l'environnement explique que les travaux sont envisagés pour sécuriser les berges au Berly, sur les terre-pleins, pour lesquels la commune a une AOT (de la cabane « JEGAT », jusqu'au début de la cale du chantier piscicole).

Monsieur Le Maire précise que c'est quasiment le seul endroit du BONO inondable. Il est également envisagé d'interdire l'accès aux voitures.

Marcel LUCAS, conseiller municipal relève que le stationnement au Berly est problématique l'été.

Monsieur Le Maire précise qu'il est envisagé la réalisation d'un parking pour les bateaux.

Michel GILBERT, Maire-adjoint aux finances, à l'urbanisme, aux travaux et à l'aménagement du territoire Maire relève que les professionnels notamment les pêcheurs à pied professionnels ont des difficultés à stationner leur véhicule. Les travaux envisagés seront de type enrochement.

Benoit PIQUEMAL, conseiller municipal demande s'il est possible de continuer jusqu'à la cale.

Monsieur Le Maire précise que la cale n'appartient pas à la commune.

Après débat, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- de valider les travaux envisagés
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'autorisation d'occupation du sol afférente à ces travaux et tout document s'y rapportant.

8/ - Convention WATTY à l'école

Chantal LOP-MUR, Maire-adjointe à l'action sociale, aux affaires scolaires et au personnel communal présente le dispositif Watty.

Le programme « Watty à l'école » a été élaboré par EcoCO2, entreprise indépendante et innovante du secteur de l'économie sociale et solidaire labellisée par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de la transition écologique.

L'objectif de ce programme vise à sensibiliser et à apprendre aux écoliers de maternelle et d'élémentaire à économiser l'eau et l'énergie pour devenir ainsi les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources au sein de l'école et de leur famille.

Il est ouvert de la classe de Moyenne Section au CM2 et se décline en ateliers et événements.

Le PNR (Parc Naturel du Golfe du Morbihan), la commune, l'entreprise EcoCO2 et

l'association Clim'actions Bretagne Sud (chargée de la mise en œuvre des ateliers et des événements) sont les différents partenaires de cette opération.

La commune peut inscrire 2 classes/an de l'école publique au programme Watty à l'école.

Chantal LOP-MUR précise que la directrice de l'école Jean-Louis Etienne a émis le souhait que des classes participent à ce programme.

Le programme se déroule sur 3 ans pour 6 classes :

- année scolaire 2018/2019 - CP/CE1
- année scolaire 2019/2020 - CE1/CE2
- année scolaire 2020/2021 - CE2/CM1

Le cout par année scolaire pour la mairie est de 480 € TTC

Benoit PIQUEMAL, conseiller municipal regrette que ce programme prévoie qu'une seule animation annuelle, pour deux classes, sans que les élèves concernés puissent en mesurer les effets. Il relève qu'il aurait été plus intéressant de proposer cette animation à tous les élèves de l'école. Pour que cette animation ne soit pas qu'une simple consommation, il relève la nécessité d'assurer une continuité en amont et en aval avec des animations proposées également pour les ados et les adultes. Il suggère que la mise en place d'une action continue sur cette problématique se fasse dans le cadre d'un Plan Educatif de Territoire (PEDT).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

-d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention afférente à ce programme Watty.

9/ -Personnel communal : convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG

Chantal LOP-MUR, Maire-adjointe à l'action sociale, aux affaires scolaires et au personnel communal explique que la commune a confié au service de médecine préventive du CDG le soin de mettre en œuvre une surveillance médicale au profit de ses agents en poste, selon les modalités définies dans la convention proposée par le CDG.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

-de valider la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG.

-d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer cette convention.

10/ - Personnel communal : action sociale 2019

Chantal LOP MUR, Maire adjointe à l'action sociale, aux affaires scolaires et au personnel communal propose de reconduire en 2019, les actions sociales en faveur des agents communaux suivant le barème présenté par le Centre de Gestion de la FPT de VANNES.

Les prestations d'action sociale ne constituent pas un élément de rémunération. En 2018, le montant des prestations allouées par la commune aux agents s'est élevé à 525 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

-de fixer en 2019 les prestations d'action sociale en faveur des agents communaux titulaires, pour l'année 2019, suivant le barème suivant :

Prestations d'action sociale applicable en 2019

Prestation	Taux	Plafond indiciaire	Conditions restrictives
Aide à la famille			
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leurs enfants	23.36 €		35 jours par an
Subventions pour séjours d'enfants			
En colonie de vacances			
Enfants de moins de 13 ans	7.50 € par jour	Indice brut 579	45 jours par an
Enfants de 13 à 18 ans	11.35 € par jour	Indice brut 579	45 jours par an
En centre de loisirs sans hébergement	5.41 € par jour (ou 2.73 € par demi-journée)	Indice brut 579	
En maison familiale de vacances et en gîtes			
Séjours en pension complète	7.89 € par jour	Indice brut 579	45 jours par an
Autres formules	7.50 € par jour	Indice brut 579	45 jours par an
Séjour mis en œuvre dans le cadre éducatif			
Séjours de 21 jours et plus	77.72 € (forfait)	Indice brut 579	
Séjour de 5 à 20 jours	3.70 € par jour	Indice brut 579	
Séjour linguistique			
Enfants de moins de 13 ans	7.50 € par jour		21 jours par an
Enfants de 13 à 18 ans	11.36 € par jour		21 jours par an
Enfants handicapés			
Allocations aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans	163.42 € par mois		Jusqu'aux 20 ans de l'enfant
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales (entre 20 et 27 ans)			Enfants âgés de 20 à 27 ans
Séjours en centre de vacances spécialisé	21.40 € par jour		45 jours par an

11/ - Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

-Renouvellement de la convention avec l'entreprise d'insertion BOOK HEMISPHERES

(Médiathèque)

-Location d'un véhicule électrique partner pour le service technique : 405.26 € TTC/mois pour 2019.

- Conventions SDEM :

- Ajout point lumineux rue Jean Le Mentec-Lann Roz : 1080 € TTC (convention 2018031)
- Modification horaires et sectorisation éclairage : 2 261.22 € TTC

12/ - Questions diverses

-Rapport d'activités 2018 de l'agence Postale Communale : félicitations de la Poste sur la qualité du service rendu par l'Agence Postale Communale : augmentation de la fréquentation et des opérations financières. (+6.47 % de l'activité annuelle par rapport à 2017).

-Activité de la médiathèque depuis l'ouverture au public le 19 janvier 2019 : 1539 visites, soit une moyenne de 385 personnes par semaine, 486 inscriptions (296 nouvelles inscriptions et 190 réinscriptions), soit 61 % de nouveaux inscrits.

Répartition des inscriptions par tranche d'âge : 226 inscriptions entre 0-18 ans (dont 33 ados), 148 inscriptions de 19-59 ans, 112 inscriptions de 60-89 ans.

1750 opérations de prêts enregistrées depuis l'ouverture de la médiathèque soit en moyenne 100 livres prêtés par jour d'ouverture.

-Information sur le raccordement de la fibre optique sur le territoire communal par l'opérateur de téléphonie ORANGE fin 2019. 7 armoires électriques seront implantées sur le territoire communal. ORANGE assurera la liaison armoire-domaine public communal en limite de propriété privée. Les particuliers devront ensuite réaliser leur raccordement privé à la fibre optique.

-Travaux de la couche de roulement Rue du Maréchal Leclerc : les travaux seront réalisés par la DDTM début mars 2019.

-Courrier d'un collectif « les usagers des transports collectifs » adressé au Maire relatif au manque de transport collectif. Monsieur Le Maire précise que depuis le début du mandat, il plaide à GMVA en faveur d'une meilleure desserte de transport collectif au BONO (comme pour BADEN, PLOUGOUMELLEN). Michel GILBERT souligne que lors de la dernière réunion du Plan de Déplacement Urbain (PDU), il a été acté de proposer au vote de l'assemblée communautaire, le passage de 6 bus/jour dès le mois de septembre.

Monsieur Le Maire confirme qu'il évoquera personnellement ce sujet à GMVA.

-Point sur la poursuite ou non de la semaine du Golfe 2019 (10^{ème} édition).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30 et ont signé les membres présents :

Pour copie conforme
Le 25 février 2019



Le Maire

Jean LUTROT
Jean LUTROT